



MAIRIE  
DE  
**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....15  
Quorum..... 8  
Présents..... 14  
Votants..... 15  
Procurations..... 1

Date de la convocation : 06/07/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 10 juillet 2026 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire**

**PRESENTS** : Mesdames CAYSSIALS Naomi, DAGUET Isabelle, JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIALLA Clio, Messieurs ANDRÉ Arnaud, CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, MARTIN Jean-Philippe, PAILLAT Gilles, QUATREFAGES Damien.

**PROCURATIONS** : Monsieur LOFFICIAL Emmanuel a donné procuration à Monsieur DESAGA Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 8**

**DELIBERATION N° 4**

**CONVENTION MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL SAINT-JEANTAIS**

Monsieur le Maire souhaite mettre en place une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Hôtel Saint-Jeantais.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à mettre en place cette mission et à signer les documents s'y rapportant y compris la proposition d'honoraires du cabinet d'architecte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 12 voix pour

1 abstention

2 contre

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en place une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'hôtel Saint-Jeantais ainsi que tous les documents s'y rapportant.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
Kristel MARTIN*

*Le Maire  
Jean-Michel DAUMAS*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **13 JUL. 2025**
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le **13 JUL. 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.